



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que :

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025 a adopté le projet de règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut suivant :

Premier projet de règlement de concordance numéro 100C-01-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats 1004 et le règlement de zonage numéro 1001.

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement aura lieu le **mercredi 21 mai 2025**, à compter de 18h30, au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1, chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement cité ci-haut vise à modifier certains articles du règlement de zonage (1001) et du règlement sur les permis et certificats (1004) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'en-Haut, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'adresse suivante : www.sadl.qc.ca
Sainte-Anne-des-Lacs, 7 mai 2025

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière-trésorière